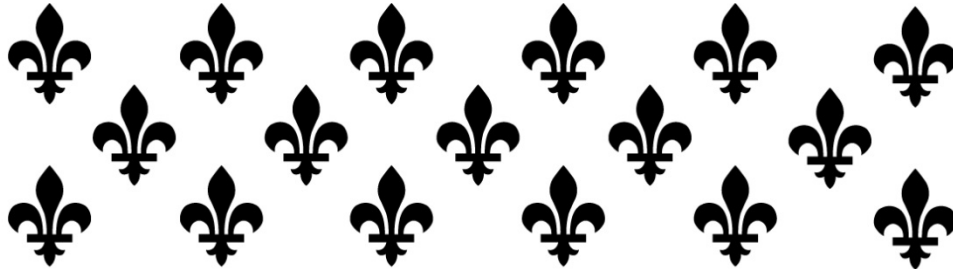


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 5 juin 2019 — N° 50

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre Inter-Section.

M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner le Mois de sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la contribution de M. Luc Vigneault au domaine de la santé mentale.

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de féliciter quatre élèves de l'école d'éducation internationale de Laval, lauréats du Défi OSEntreprendre.

Mme Chassé (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner la tournée du Chœur en fugue en Europe.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner l'organisme L'Ardoise, Groupe populaire en alphabétisation, lauréat du Gala de reconnaissance de l'action communautaire et de l'économie sociale Pierre-De Saurel.

5 juin 2019

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire de la ville de Bois-des-Filion.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner la contribution de citoyens de la ville de Sherbrooke à la gestion du recyclage du verre.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner la tenue du tournoi de golf des Chevaliers de Colomb de l'assemblée Cardinal-Louis-Nazaire-Bégin n° 1034.

M. Bélanger (Orford) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de hockey des Cantonniers, de Magog, gagnants de la coupe Jimmy-Ferrari.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de féliciter les organisateurs et les participants du Défi des cubes d'énergie.

À 9 h 53, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

5 juin 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme LeBel, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 29 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 29.

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018 de Retraite Québec;
(Dépôt n° 657-20190605)

Les rapports annuels 2018 de l'Organisme d'autorégulation du courtage immobilier du Québec et du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du courtage immobilier du Québec.
(Dépôt n° 658-20190605)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
(Dépôt n° 659-20190605)

5 juin 2019

Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Conseil du statut de la femme.
(Dépôt n° 660-20190605)

Dépôts de rapports de commissions

M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 27, 28, 29 et 30 mai ainsi que le 4 juin 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.
(Dépôt n° 661-20190605)

Dépôts de pétitions

M. Bérubé (Matane-Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 598 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la pénurie de places en service de garde à Matane.
(Dépôt n° 662-20190605)

Mme Lecours (Les Plaines) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 54 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le déménagement de la succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC) de Saint-Janvier.
(Dépôt n° 663-20190605)

5 juin 2019

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 874 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le respect des droits et le maintien des services aux personnes âgées demeurant dans les résidences privées.

(Dépôt n° 664-20190605)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Hébert (Saint-François) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 465 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le respect des droits et le maintien des services aux personnes âgées demeurant dans les résidences privées.

(Dépôt n° 665-20190605)

M. le président rend sa directive relativement à la question soulevée le 3 juin 2019 par M. Proulx, leader de l'opposition officielle, concernant l'annonce, par une députée du groupe parlementaire formant le gouvernement, d'une commission spéciale portant sur la prostitution juvénile dans les médias et sur les réseaux sociaux, alors que la commission n'a pas encore été constituée par l'Assemblée.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Dans une décision sur un sujet analogue rendue en début de législature, alors qu'il était question de communications émises par le gouvernement, la présidence a rappelé l'importance de plusieurs principes en la matière : il y a le droit et le devoir du gouvernement d'informer les citoyens, mais également le respect et la déférence que ces communications doivent avoir envers l'Assemblée et ses membres. En effet, le public ne doit pas avoir l'impression qu'une mesure projetée est un fait accompli et que le Parlement n'a aucun rôle à jouer dans l'examen et l'adoption d'une mesure. Ainsi, lorsqu'un geste parlementaire est nécessaire pour qu'une mesure se concrétise, dans leurs communications, les ministres, mais aussi tous les députés, doivent être soucieux de ne pas diminuer le rôle qui revient à l'ensemble des membres du Parlement.

5 juin 2019

Par respect pour l'Assemblée, lorsqu'un parlementaire souhaite s'exprimer sur une question faisant l'objet de discussions entre les différentes formations politiques et les députés indépendants et que la décision n'est pas encore prise, il serait plus prudent d'être nuancé dans ses propos afin d'éviter de laisser entendre que cette décision est pratiquement chose faite.

Ainsi, tant et aussi longtemps que l'Assemblée n'a pas adopté la motion constituant la commission spéciale, cette dernière ne peut être considérée comme existante. Le fait de mettre sur pied une commission spéciale est un symbole fort et démontre l'importance accordée à un sujet. Il n'est évidemment pas question d'empêcher les députés de s'exprimer sur les enjeux qui sont discutés entre eux et sur le mandat qui pourrait être confié à des députés siégeant sur une telle commission. La présidence souligne toutefois que lorsque des députés souhaitent faire des annonces concernant des décisions à venir, ils devraient le faire une fois que la décision a été prise, à moins d'indiquer clairement que l'annonce est faite « sous réserve » d'une décision de l'Assemblée.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 4 juin 2019, sur le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **134** en annexe)

Pour : **108** Contre : **10** Abstention : **0**

5 juin 2019

L'Assemblée tient le vote reporté, le 4 juin 2019, sur la motion de M. Bonnardel, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 135 en annexe)

Pour : **69** Contre : **49** Abstention : **0**

En conséquence le principe du projet de loi n° 17 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 17 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Ghazal (Mercier), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'environnement qui se tient aujourd'hui le 5 juin 2019;

QU'elle rappelle l'importance pour le gouvernement de poser des gestes concrets pour protéger l'environnement, notamment en adoptant un robuste plan pour contrer les changements climatiques;

5 juin 2019

QU'elle demande au gouvernement du Québec d'instaurer une voie accélérée pour aider les entreprises québécoises qui développent des technologies vertes à obtenir plus rapidement certaines subventions ou aides gouvernementales.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 136 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides), M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet de gazoduc GNL Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale mette en place, sur son site Internet, un registre des votes des membres de l'Assemblée nationale, afin que les citoyens puissent facilement retrouver chaque vote auquel ont été conviés les députés et, ainsi, savoir si un député s'est prononcé pour ou contre un sujet donné ou s'il s'est abstenu.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

5 juin 2019

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **137** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, conjointement avec M. Derraji (Nelligan), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la nomination du D^r Yoshua Bengio à titre de colauréat du prix Turing de l'Association for Computing Machinery;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le grand leadership, le travail exemplaire et l'exceptionnelle contribution du D^r Bengio à la révolution de l'apprentissage profond et de l'intelligence artificielle à travers le monde;

QUE l'Assemblée nationale souligne l'engagement du D^r Bengio à mobiliser les intervenants du milieu de la recherche et de l'innovation autour d'enjeux liés à ce domaine d'avenir, si important pour l'avancement du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

5 juin 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 18, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 17 septembre 2019 de 10 heures à 11 h 45, de 15 h 30 à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 heures, le mercredi 18 septembre 2019 de 11 h 30 à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, le jeudi 19 septembre 2019 de 11 h 30 à 13 heures et de 15 heures à 18 heures et le mardi 24 septembre 2019 de 10 heures à 11 h 30 et de 15 h 30 à 17 heures;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
Société québécoise de déficience intellectuelle
Barreau du Québec
Regroupement des aidants naturels du Québec
Chaire de recherche Antoine-Turmel
Chambre des notaires
Office des personnes handicapées du Québec
Ordre des travailleurs sociaux
L'APPUI
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées
FADOQ
Protecteur du citoyen
Réseau pour un Québec famille
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
Réseau avant de craquer
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

5 juin 2019

Commission des droits de la personne et de la jeunesse
Fédération québécoise de l'autisme
Conseil pour la protection des malades
Étoile de Pacho
Fédération des familles et amis de la personne atteinte de
maladie mentale
Association québécoise de défense des droits des personnes
retraitées et préretraitées

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement,
4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition
officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute
au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque
organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de
la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes
partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe
parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes
pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le
deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le
troisième groupe d'opposition;

QUE le ministre de la Famille soit membre de ladite
commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du
projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État;

5 juin 2019

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) sur le chapitre 3 du rapport de novembre 2018 du Vérificateur général du Québec intitulé *Gestion des pneus hors d'usage*; puis en séance publique afin de procéder à l'audition; enfin, en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions ou les recommandations de la Commission à la suite de cette audition.
-

5 juin 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 juin 2019, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées, soit adopté.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

5 juin 2019

Projets de loi conjoints

Adoption

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement et ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, et M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition proposent que le projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale, ainsi que l'amendement transmis par Mme LeBel, ministre de la Justice.

L'amendement est déclaré recevable.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

5 juin 2019

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 4 juin 2019, sur la motion de Mme LeBel, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 20, Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 20 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 20 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

À 17 h 59, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 6 juin 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

5 juin 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur le rapport de la Commission des institutions :

(Vote n° 134)

POUR - 108

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ouellette (IND)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
David (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Berthier)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (PLQ) (Jean-Talon)	

CONTRE - 10

Dorion (QS)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Massé (QS)	
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	

5 juin 2019

Sur la motion de M. Bonnardel, ministre des Transports :

(Vote n° 135)

POUR - 69

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

CONTRE - 49

Anglade (PLQ)	Fournier (IND)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Roy (PQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellette (IND)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Proulx (PLQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	(Jean-Talon)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Richard (PQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)	

5 juin 2019

Sur la motion de Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Ghazal (Mercier), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 136)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Roy (PQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	Zanetti (QS)

5 juin 2019

Sur la motion de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 137)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arcand (PLQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Asselin (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	(Berthier)	
Émond (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Fontecilla (QS)	(Champlain)	Proulx (PLQ) (Jean-Talon)	